



Club des Patineurs Trois-Chêne
Route de Sous-Moulin 39
CH-1226 Thônex - Genève

Règlement Interne

Pour le respect des statuts et du bon fonctionnement du Club, le présent règlement est valable à tout moment pour chaque membre du Club « actif et passif » ainsi que les membres de l'encadrement « professeur et moniteur »

UTILISATION DE LA GLACE

L'accès à la glace durant les heures attribuées au CP3C est strictement réservé aux membres actifs du CP3C, prenant part régulièrement au cours des professeurs et des moniteurs attitrés du CP3C. A titre exceptionnel, un patineur externe au CP3C peut avoir accès à la glace selon entente avec le comité et les professeurs.

Seuls les compétiteurs dont les licences sont déposées auprès du CP3C ayant payé leur cotisation de la saison en cours et qui suivent régulièrement les leçons des professeurs attitrés du CP3C ont le droit d'utiliser la glace.

Après utilisation de la glace, les patineurs doivent boucher les trous causés par les sauts...

L'utilisation de la glace doit se faire dans le respect du planning officiel et doit se faire dans le respect de l'entraînement des autres membres.

Le Comité et les Professeurs se réservent le droit d'interdire l'accès à la glace aux membres perturbateurs.

DEROULEMENT DES COURS

Ont le droit aux cours collectifs et privés les membres actifs du CP3C ayant payé leur cotisation de la saison en cours. Pendant les compétitions, ces membres représentent le Club, ils sont encadrés et coachés par les professeurs attitrés du CP3C.

Les professeurs se chargent de la formation des groupes et assurent le bon déroulement des cours et de l'entraînement selon les niveaux de chaque membre.

Les membres « sans cours » et les patineurs « externes » ont le droit à l'utilisation de la glace uniquement pendant les heures d'entraînement libre planifiées ou exceptionnellement selon entente avec le comité.

Dans l'intérêt des patineurs qui suivent les cours, les parents sont priés de ne pas rester aux abords directs de la piste.

LOCAUX ET EQUIPEMENTS

La patinoire ainsi que les locaux affiliés (Club House, vestiaires pour professeurs et pour patineurs) sont mis à la disposition du Club par les Communes chénoises et la Direction du Centre Sportif ;

Des armoires pour dépôt de matériel et des casiers pour rangement sont mis à la disposition du club.

Du matériel et des équipements (selon inventaire de la saison en cours) sont la propriété du Club, leur utilisation doit être d'ordre professionnel.

Le respect de l'ordre et de l'entretien de ces locaux ainsi que le matériel et les équipements sont sous la responsabilité de chaque utilisateur membre du Club.

MONITEURS

Afin d'assurer une bonne formation aux jeunes patineurs du CP3C, et pour seconder les professeurs dans leur tâches, les patineurs, ayant 14 ans révolus et à partir du niveau de la 6ème ARP, sont sollicités à donner des cours collectifs au sein du CP3C. Cette participation est indemnisée.

Les moniteurs doivent appliquer les directives du professeur principal ou du professeur responsable du groupe.

CONCOURS ET FRAIS

La participation des compétiteurs aux différents concours est déterminée par les professeurs selon les règlements en vigueur et soumise à la Commission Technique

Les frais d'inscription aux concours, compétitions et tests sont entièrement à la charge des parents à l'exception des Championnats suisses, romands et genevois, pour lesquels le Comité détermine la participation financière assumée par le CP3C.

L'indemnité des professeurs (coach) lors de tests et concours durant la saison officielle (généralement septembre à mars), pour lesquels le Comité détermine la participation financière (fichier CP3C_tarif...) est à la charge des parents.

Lors de tests ou concours en dehors de la saison, ces indemnités sont aussi à la charge des parents. Les défraiements (déplacement, hôtel et repas) pour ces mêmes tests et concours restent en tout temps à la charge des patineurs concernés.

GROUPES ET NIVEAUX

En accord avec le Comité, la Commission Technique et les professeurs, les groupes et niveaux sont définis comme suit :

C1 = Compétition :	(niveau 4 ^{ème} ARP et plus)
C2 = Pré-Compétition :	(niveau 5 ^{ème} ARP)
P1 = Détection	(niveau 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étoile)
P2 = Perfectionnement :	(2 ^{ème} et 3 ^{ème} étoile)
L1 = Débutants :	(base)
L2 = Débutants avancés	(1 ^{ère} à 2 ^{ème} étoile)
L3 = Ado.	(base)
L4 = Adultes	(base)
E1 / E2 = Ecole	(base)

Le passage au niveau supérieur est confirmé par la réussite du test relatif ou par décision commune entre le professeur responsable du groupe et la Commission Technique.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les professeurs attitrés au CP3C veillent à l'évolution et le suivi des compétiteurs. Pour aller dans ce sens, les compétiteurs, dans leur intérêt, pour leur évolution ainsi que pour la représentation du club, ne peuvent être encadrés ou coachés par d'autres professeurs en dehors des professeurs attitrés au club.

Si ce n'est pas le cas, le compétiteur peut perdre sa qualité de membre actif et peut devenir membre actif sans cours.

Pour des raisons particulières, les professeurs attitrés au CP3C peuvent orienter les compétiteurs vers d'autres professeurs en dehors du CP3C.

Le présent règlement a été approuvé par les membres du Comité le 20.06.2010.

Il entre en vigueur à partir de la saison 2010 - 2011.

CLUB DES PATINEURS TROIS-CHENE
Juin 2010

Mise à jour du 27.08.2011 (nouvelle codification des groupes)